

ECHANGES MED INFOS n° 15

l'Association ECHANGES MEDITERRANEENS pour l'eau, la forêt et le développement
informations mensuelles



*cf pages 8, 10 et 11
projet de VI° Rencontres
en Andalousie*

Compte-rendu du Conseil d'administration du 28 février 2005



Présents :

- **Bureau** : Paul Baron (président), Alain Bernard (secrétaire général), Jacques Belleville (trésorier) ;
- **Algérie** : Latifa Choufi (vice-présidente), Derradji Zouini ;
- **Espagne** : David Solano (vice-président) ;
- **France** : Georges de Maupeou (vice-président), Pierre Babin, Jean Bernard, Raymond Loussert, Jean-Yves Ollivier ;
- **Liban** : Antoine Nammour (vice-président) ;
- **Maroc** : Othmane Lahlou (vice-président), Mohammed Daoudi, Ahmed El Bouari, El Ayachi Ghazi ;
- **Tunisie** : Tarek Bahri ;
- **Invités** : Jordi Amoros (Espagne), Jean-Marie Ducat (groupe de travail expériences), Jean-Robert Tiercelin (ancien vice-président), Maurice de Vaultx (ancien administrateur délégué).

Excusés :

- **Bureau** : Patrick Lavarde (directeur CEMAGREF), Cyrille Van Effenterre (directeur ENGREF),
- **France** : Michel Ducrocq, Patrice Juillet de Saint-Lager, Sébastien Treyer, Paul Vialle ;
- **Liban** : Mahmoud Sabra ;
- **Maroc** : El Houssine Bartali ;
- **Tunisie** : Nouredine Ennabli, Abdellatif Ghedira, Abdelkader Hamdanne, Saad Seddik,
- **Invité** : Jean-Pierre Bourgin (président d'honneur, fondateur)



Le président ouvre la réunion à 9 heures 30 et souhaite la bienvenue aux membres présents qu'il remercie pour leur venue. Il présente les excuses des personnes qui n'ont pu venir.

Il constate que le quorum est atteint (article 8 des statuts : moitié des membres présents ou représentés) et que le conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour : le président soumet au conseil qui l'adopte à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

1. les orientations et le programme d'actions pluriannuel de l'association,
2. le programme des sixièmes rencontres,
3. les comptes 2004 – le budget et les cotisations 2005,
4. les modifications statutaires à soumettre à une prochaine assemblée générale,
5. les questions diverses.

1 - LES ORIENTATIONS ET LE PROGRAMME D' ACTIONS

Avant d'aborder l'examen approfondi de la note de réflexion présentée par le bureau, le président donne la parole aux délégations pour qu'elles expriment leurs attentes vis à vis de l'association.

Interviennent successivement :

Latifa Choufi pour l'Algérie,
 David Solano pour l'Espagne,
 Georges de Maupeou pour la France,
 Antoine Nammour pour le Liban,
 Othmane Lahlou pour le Maroc,
 Tarek Bahri pour la Tunisie.

Tous manifestent leur attachement à l'association dont ils souhaitent le développement, en insistant sur son nécessaire ancrage dans chaque pays grâce à une représentation locale qui l'anime. Il faut que l'association soit attractive pour de nouveaux adhérents jeunes, ne disposant souvent que de moyens financiers limités pour participer à nos manifestations annuelles. En plus de facilités financières, il faut leur proposer des activités auxquelles ils trouvent un intérêt intellectuel et professionnel.

Plusieurs intervenants proposent des moyens concrets pour approcher ces objectifs ; il en est rendu compte plus loin dans l'examen détaillé de la note auquel le conseil passe ensuite. (Le texte qui suit est celui de la note proposée par le bureau où les avis du conseil sont insérés en italique)

1- La spécificité de l'association :

Les débats d'Aix-en-Provence ont mis en avant les points suivants :

- notre **caractère pluridisciplinaire** : même si tel ou tel d'entre nous est un spécialiste d'un problème particulier, ensemble nous avons la capacité à aborder les questions de développement local sous ses principaux aspects ;

Avis du conseil :

Un débat s'est engagé sur ce qu'il faut entendre par « pluridisciplinaire » et sur l'ouverture de l'association à des personnes non issues de l'ENGREF.

Il en est ressorti que l'association doit pouvoir accueillir toutes les personnes qui exercent des responsabilités dans le domaine de compétence d'Echanges Méditerranéens : l'eau, la forêt et le développement, qu'elles soient de formation ingénieur ou universitaire, y compris les sciences humaines, pourvu que leur activité s'exerce dans le domaine couvert par l'association.

Un échange s'est instauré sur le sens à donner à « développement » qui diffère selon les pays et les cultures. Les notions proposées tournent autour de « développement durable », « développement local », « ruralité », « aménagement et développement des territoires ». Cette notion devra être formulée clairement dans la note de présentation de l'association.

- notre grande **richesse d'expériences** dans le domaine de l'aménagement et du développement : elle s'appuie sur les riches capacités de ses membres et sur un réseau relationnel très étendu ;

Avis du conseil :

Cette richesse d'expériences doit être avancée avec modestie à l'extérieur de l'association et formulée comme une offre de service (voir point 31)

- notre présence sur toutes les **rives de la Méditerranée** : l'amitié qui unit les fondateurs de l'association et qui se transmet aux nouveaux adhérents fait de cette mer un trait d'union et pas du tout un obstacle et permet des échanges très approfondis entre tous ;

Avis du conseil :

Si l'association veut dépasser le cadre francophone, elle va être confrontée au problème de la langue comme c'est déjà le cas en Espagne (cette question est reprise au point 42).

Le conseil demande que l'effort prioritaire porte sur les pays francophones, sans s'interdire une ouverture progressive, au fur et à mesure des opportunités, aux autres pays. La nécessité de disposer alors de deux langues (français et anglais) ne devrait pas être une contrainte pour les jeunes adhérents.

L'extension au-delà de la Méditerranée n'est pas souhaitée tant que notre implantation méditerranéenne est très incomplète.

- notre **culture de l'intérêt général et du service** : elle se manifeste, notamment, dans les activités d'enseignement, de recherche, d'appui technique, ... ; c'est tout aussi vrai pour ceux qui travaillent (ou ont travaillé) dans les organismes publics que pour ceux qui oeuvrent dans le secteur privé, le plus souvent comme conseil de maîtres d'ouvrage publics.

Avis du conseil :

Attention à ne pas apparaître trop marqué « fonctionnaire ». La note rédigée par Pierre Babin, dans le cadre du groupe sponsoring, sur la déontologie et sur l'éthique de l'association constitue une base de réflexion à prendre en compte.

2 - L'évolution du projet de l'association

- l'association a été créée en 2000 sur la base de **l'amitié** personnelle qui liait ses fondateurs d'abord marocains et français, puis très vite libanais et tunisiens. Ils souhaitaient poursuivre des rencontres amicales et proposer à d'autres camarades de s'y associer. Ce qui a été réalisé par l'arrivée d'adhérents venant d'Algérie, d'Espagne et de Syrie.

- ensuite, sous l'impulsion de Jean-Pierre Bourgin, l'association a compris que pour durer elle devait dépasser ce stade fondamental (c'est notre fondement) de l'amitié pour s'engager dans la réalisation de **projets communs**. C'est ainsi qu'est né le sentier circumméditerranéen.

- à Rabat, en 2003, nous avons décidé de faire entendre **notre propre voix** parmi les divers entretiens et colloques qui traitent d'aspects du développement dans les pays méditerranéens. Le colloque d'Aix-en-Provence a été notre réponse à cette décision de l'assemblée générale.

- les débats d'Aix-en-Provence, enfin, ont conclu que notre association, pour poursuivre son développement et avoir une visibilité externe suffisante, doit être associée à des **réalisations concrètes** autour de la Méditerranée.

Avis du conseil :

Le conseil donne son accord à ce rappel historique de l'évolution de l'association.

3 – Quelles actions nous appartient-il de susciter ou d'accompagner ?**31 – la valorisation des expériences :**

Nous nous sommes engagés dans cette voie avec la création du répertoire des expériences dont l'objectif est de disposer d'une liste d'adhérents, avec leurs expériences essentielles, qui acceptent de se répondre à des demandes que l'association pourra recevoir.

Avis du conseil :

Des initiatives, analogues à celle que conduit Jean-Marie Ducat dans le cadre du groupe de travail, sont engagées au Maroc, par l'AIGR, et en Tunisie, par l'ATIGREF. Le conseil demande que Jean-Marie Ducat coordonne ces initiatives pour aboutir à une base commune des données. Après enquête auprès de tous les adhérents, le répertoire sera disponible sur le site web propre à l'association (à créer, notre site étant actuellement abrité par l'AIGREF).

Le colloque que l'association a organisé en 2004 à Aix-en-Provence, et dont les actes sont près d'être publiés, est également une avancée dans cette direction.

Avis du conseil :

Le conseil demande que le colloque soit le temps fort de notre rencontre annuelle, le voyage en étant le complément. Il en attend davantage de participants jeunes aux rencontres et un renom accru de l'association.

Nos publications régulières sont ouvertes aux articles et aux réactions qu'ils suscitent pour diffuser cette expérience.

Avis du conseil :

Alain Bernard rappelle que nos publications disposent d'un comité de rédaction international : Aws Alouini, Pierre Babin, My Chrif Cherif, Latifa Choufi, Georges de Maupeou, Antoine Nammour, David Solano, Maurice de Vaulx, à qui toutes les publications sont soumises.

Pour les articles à publier dans « autour de la Méditerranée » le conseil souhaite un comité scientifique. Chaque délégation est donc invitée à proposer des personnes pour ce comité.

Nos rencontres annuelles sont l'occasion de visites et de débats techniques toujours très enrichissants.

Avis du conseil :

Il faut maintenir, pour ceux qui le souhaitent (et trouver des aides financières pour la participation du plus grand nombre), le voyage d'études avec conjoints qui est un moment privilégié pour cultiver l'amitié qui est le fondement de notre association.

32 – les projets à promouvoir :

Si vous estimez que l'association doit s'engager dans la promotion de projets, les réflexions suivantes paraissent utiles.

Des propos tenus lors de l'assemblée générale de 2004, on peut retenir les remarques suivantes :

- il semble que nous devons éviter de nous placer dans le domaine concurrentiel (celui des bureaux d'études pour simplifier),
- nous devrions être une association de type « ONG » et rester dans le champ associatif désintéressé (bien que composée de professionnels apportant leurs compétences techniques),
- il faut que nous apportions quelque chose de nouveau par rapport aux multiples associations existantes.

Dans cet esprit, la proposition a été faite que nous nous investissions dans le passage d'idées à des projets et dans le nécessaire « portage » des étapes préalables à la définition de ces projets. Ainsi, l'association ne doit pas chercher à réaliser des projets mais à les accompagner dans leur maturation, à contribuer à la recherche de leur financement, à les promouvoir, ne serait-ce qu'en les validant ou en suscitant l'émergence de porteurs de projets.

La spécificité de notre association doit se traduire par une sélectivité des projets retenus s'appuyant sur :

- des projets ancrés territorialement, mais reproductibles dans d'autres territoires de l'espace euroméditerranéen ;
- un partenariat clair avec, autant que possible, des partenaires publics ou associatifs, qui mèneront le projet à son terme et le géreront ; en effet, l'association n'a pas vocation à gérer des projets, mais à aider des partenaires à réaliser des projets qu'ils géreront ensuite ;
- des retombées attendues mesurables sur un développement local durable.

Avis du conseil :

L'association ne doit intervenir que dans son domaine spécifique (voir point 1 ci-dessus).

L'association ne doit pas être maître d'ouvrage de réalisations. Au contraire, les demandes doivent venir de maîtres d'ouvrage locaux qui assureront la réalisation et la gestion des ouvrages.

L'association a vocation à apporter son assistance aux maîtres d'ouvrage, en assurant le lien avec d'autres instances susceptibles de les aider, y compris en matière d'ingénierie financière (Union européenne, collectivités territoriales, banques de développement,...).

L'association peut, de sa propre initiative, développer des concepts, comme le sentier circumméditerranéen, sous réserve de l'implication effective de maîtres d'ouvrage locaux pour la mise en œuvre et le suivi.

Enfin, certaines prestations de conseil peuvent donner lieu à une rémunération au profit de l'association.

4 - Comment faire vivre l'association pour atteindre ces objectifs :**41 – la vie interne de l'association :**

- le bureau n'a pas vocation à régenter toutes les activités de l'association.

Avis du conseil :

Le conseil a fortement insisté sur la nécessité urgente de mettre en place des sections nationales qui assurent la représentation de l'association, contribuent à son développement et l'animent localement.

Notre règlement intérieur, par ses articles 2 et 7, le permet. Ces sections peuvent prendre la forme d'une association de droit local (peut-être l'ATIGREF en Tunisie) ou passer une convention pour leur fonctionnement administratif et financier avec une association existante (peut-être l'AIGR au Maroc).

Le bureau a élaboré en septembre 2004 des projets de telles conventions qui ont été adressés à l'AIGR et à l'ATIGREF sans qu'une suite ne soit donnée. Le conseil demande au secrétaire général d'adresser cette convention-type à toutes les délégations nationales. Après négociations avec le bureau, elles seront soumises au conseil d'administration avant d'entrer en vigueur.

L'existence de sections locales résoudrait la question de la perception des cotisations en dehors de la zone euro, les cotisations collectées par les sections nationales étant utilisées pour leurs dépenses lorsqu'elles engagent des dépenses pour l'association.

- la communication interne, dans le but de rapprocher les membres, a été un axe fort de l'action de l'équipe actuelle ; malgré cela, l'information émanant des acteurs de terrain reste insuffisante.

Avis du conseil :

Les membres du comité de lecture évoqué au point 31 ci-dessus doivent devenir les correspondants locaux de nos revues et communiquer à Alain Bernard (responsable des publications) toute information relative à la vie locale de l'association.

- il est indispensable de renouveler en permanence les adhérents en attirant de nouveaux membres jeunes.

Avis du conseil :

Le conseil demande qu'une action prioritaire soit engagée vers les étudiants pour faire connaître l'association, les services qu'elle peut rendre et les activités qu'elle propose, en prenant en compte les besoins qu'ils peuvent exprimer.

Les vice-présidents, en liaison avec les responsables de l'association dans les écoles principales (Cyrille Van Effenterre pour l'ENGREF, El Houssine Bartali pour l'INAV et Aws Alouini pour l'INAT), sont invités à faire connaître l'association dans ces établissements. Si nécessaire, une plaquette de présentation pourra être réalisée par la section nationale à partir des plaquettes de présentation de l'association.

Sur la proposition de David Solano, le conseil demande que l'association établisse un catalogue des établissements de formation et des instituts de recherche, partenaires d'Echanges méditerranéens, et des offres de stage de formation qui peuvent y être proposées aux étudiants.

Le conseil insiste sur le rôle de sections nationales actives pour attirer et retenir de nouveaux adhérents.

Il souhaite un effort financier en leur faveur, tant au niveau de la cotisation statutaire (point 3 ci-après) que par la recherche d'aides leur permettant de participer à coût réduit à nos activités.

- nous avons mis en place à Rabat six groupes de travail : sentier et parcs naturels, catalogue des expériences, colloque, formation et ingénieurs-élèves, communication, sponsoring. Ces groupes devaient regrouper des membres des divers pays ayant des adhérents.

Avis du conseil :

Les groupes de travail sont destinés à assister le responsable d'un projet dans sa mise en œuvre. Ils n'ont donc pas vocation à être permanents.

Le groupe « sentier et parcs naturels » travaille avec Jean Bernard au Maroc. En Tunisie, l'action paraît être en sommeil ; il appartient à la section tunisienne de faire savoir si elle souhaite la relancer.

Le groupe « répertoire des expériences » auprès de Jean-Marie Ducat aura achevé sa mission sous quelques mois (voir point 31 ci-dessus).

Le groupe « colloque » auprès de Michel Ducrocq a une existence et une composition variable en fonction du colloque à préparer.

Le groupe « formation et ingénieurs-élèves » auprès d'El Houssine Bartali, doit participer aux actions évoquées ci-dessus en direction des étudiants.

Le groupe « communication » auprès d'Alain Bernard, est en fait le comité de lecture, complété éventuellement par un comité scientifique à mettre en place pour « autour de la Méditerranée ».

Le comité de déontologie proposé par le groupe « sponsoring » animé par Pierre Babin pourrait voir ses missions élargies au respect des règles que nous venons d'édicter pour le choix de nos opérations. En conséquence des propositions des délégations nationales sont attendues pour la constitution de ce comité.

- notre siège et notre secrétariat sont à Paris, tandis que la plupart de nos partenaires sont près de la Méditerranée et, en particulier, vers Montpellier (ENGREF, CEMAGREF, IAM, etc).

Avis du conseil :

Le conseil demande que le siège et le secrétariat soient maintenus à Paris.

Cela n'interdit pas de créer une antenne à Montpellier sous réserve que son fonctionnement soit gratuit ou très bon marché, compte tenu des faibles ressources de l'association. Dans ce cadre, les contacts engagés à Montpellier avec des partenaires locaux (ENGREF, CEMAGREF, ...) sont à poursuivre.

42 – l'ouverture à de nouveaux partenaires :

L'année 2004 a vu la concrétisation de nouveaux partenariats, avec l'académie de l'eau (conférence euro-africaine de mars 2005), avec le CIHEAM (formation de forestiers algériens en juin-juillet 2005), en plus de nos partenariats habituels avec la famille du GREF.

Pour autant nous sommes loin de connaître les nombreuses associations qui s'intéressent au développement du pourtour méditerranéen et avec lesquelles il pourrait être utile de collaborer.

Avis du conseil :

Le conseil apprécie que l'association figure, à la suite du colloque d'Aix-en-Provence, dans le comité de pilotage de la conférence euro-africaine des 22 et 23 mars à Paris-UNESCO, et que nos camarades Derradji Zouini et Abdelhak Guemini y présentent des communications.

Il souhaite que les sections nationales relaient localement le bureau dans les relations partenariales à développer dans chaque pays.

Nous sommes perçus comme une association francophone, ce que nous sommes de fait ; cela comporte des avantages, ne serait-ce que pour nous comprendre ; cela comporte des inconvénients que nous mesurons dans nos difficultés à pénétrer d'autres pays comme l'Espagne, l'Italie ou l'Egypte pour ne citer que ceux-là.

Avis du conseil :

Sur la francophonie, voir ce qui est dit au point 1 ci-dessus.

Le conseil pense qu'il n'est pas encore indispensable de traduire en anglais notre plaquette de présentation. Par contre, il estime que le site web devra comporter une version anglaise.

Nous sommes absents des projets de collaboration entre l'Union européenne et les pays du Sud, alors que nous pourrions tenir un rôle de facilitateur dans la négociation de nombreux projets ; encore faudrait-il que l'association soit connue à Bruxelles et auprès des gouvernements intéressés.

Avis du conseil :

Les sections nationales auront intérêt à être reconnues par leurs autorités nationales.

Vis à vis de l'Union européenne, il convient de préparer un lobbying coordonné en s'adressant directement aux personnes en charge des dossiers que nous voulons promouvoir. Le concours de Jordi Amoros, qui a des contacts réguliers à Bruxelles, permettra au bureau de cibler une démarche dans le courant de l'été.

43 – les moyens de nos ambitions :

Le programme d'actions que le conseil va souhaiter mettre en œuvre doit comporter une estimation des moyens humains et financiers nécessaire à sa réalisation.

Il sera indispensable que le conseil établisse un ordre de priorité entre les actions qu'il souhaite que l'association engage. En effet, il conviendra alors de rechercher l'organisation et les moyens les mieux adaptés pour satisfaire ces priorités.

Avis du conseil :

Le conseil est conscient que les concours financiers éventuels porteront quasi-exclusivement sur des réalisations concrètes et pas sur du fonctionnement. Il convient donc de disposer de projets suffisamment élaborés pour solliciter les financeurs.

De l'ensemble des débats, il ressort les priorités suivantes :

- opérations à engager :

- ▶ *mise en place des sections nationales,*
- ▶ *effort en faveur des étudiants,*
- ▶ *site web,*
- ▶ *lobbying à Bruxelles.*

- opérations en cours :

- ▶ *sentier,*
- ▶ *répertoire des expériences,*
- ▶ *colloque annuel,*
- ▶ *communication interne,*
- ▶ *appui à l'IAM de Montpellier pour les actions de formation.*

2- LES SIXIEMES RENCONTRES (cf + loin, pages 10 et 11)

Antoine Nammour, compte tenu des événements récents, souhaite que les rencontres au Liban soient reportées en 2006. Certains membres du conseil pensent qu'un report à l'automne 2005 serait suffisant. Après un débat, le conseil se range à l'avis d'Antoine Nammour et lui demande de revoir pour 2006 le projet actuel pour le centrer davantage sur un colloque important suivi d'un voyage d'études à caractère optionnel.

Pour 2005, le conseil retient la proposition de **David Solano** de rencontres en **Andalousie** vers la semaine 38 (17-24 septembre), pour lesquelles il pourra avoir le concours de **Raymond Loussert**. Le thème du colloque et des visites techniques à suivre pourrait être l'érosion et l'aménagement des bassins versants. David Solano doit confirmer pour la fin mars la possibilité d'organiser ces rencontres.

A défaut la section marocaine pourrait préparer des rencontres aux mêmes dates dans la région de Marrakech.

3 – LES COMPTES 2004 – LE BUDGET ET LES COTISATIONS 2005

Sur proposition de Jacques Belleville, le conseil adopte à l'unanimité le compte-rendu financier 2004 et le projet de budget 2005 qui, en application de l'article 10 des statuts, seront soumis à la prochaine assemblée générale.

Le budget 2005 tient compte, pour la partie recettes, des remarques déjà exprimées sur le lien entre concours extérieur et projet à réaliser.

Le conseil, en application de l'article 5 des statuts, décide de porter de 20 à 25 euros la cotisation annuelle des personnes physiques qui n'a pas été revue depuis l'origine.

Pour encourager l'adhésion des étudiants et des jeunes, il décide de réduire cette cotisation à 10 euros pour les étudiants et ingénieurs-élèves et à 15 euros pour les jeunes de moins de 30 ans au premier janvier 2005.

Pour attirer dans l'association de nouvelles personnes morales, il décide de fixer à 100 euros la cotisation minimale des PME et associations.

Les autres cotisations sont maintenues à leur niveau antérieur.

4 – LES MODIFICATIONS STATUTAIRES

En plus des modifications proposées par le bureau, le conseil propose une nouvelle rédaction des articles 1 et 3 dans l'esprit des débats de la journée.

Dans ces conditions, l'ensemble du projet de modifications à soumettre à l'assemblée générale en application de l'article 15 des statuts est adopté, avec les deux réserves suivantes relatives à l'article 8 :

Antoine Nammour et Tarek Bahri souhaitent que l'on regarde la possibilité de faire passer le quorum de l'assemblée générale du quart au tiers des membres en exercice présents ou représentés ;

Ahmed El Bouari voudrait que le nombre de pouvoirs par membre présent reste limité à dix comme actuellement.

Le conseil maintient le projet d'article 8 présenté par le bureau, le dernier mot revenant à l'assemblée générale.

Lors du débat, Tarek Bahri a émis l'opinion que le nombre maximum de trente administrateurs figurant à l'article 7 des statuts est excessif. Cet avis est rejoint par d'autres administrateurs. Considérant qu'il s'agit d'un maximum qu'il n'est pas obligatoire d'atteindre, le conseil demande au bureau de se saisir de cette question et de lui faire des propositions et décide de ne pas modifier dans l'immédiat l'article 7.

5 – QUESTIONS DIVERSES

Le président n'a été saisi d'aucune question diverse.

Derradji Zouini soulève la question de la désignation d'un premier vice-président en application de l'article 3 du règlement intérieur. Cette désignation est prévue sur proposition du président ; le président n'ayant pas reçu de candidature, il ne peut faire de proposition. Cette question, qui ne figure pas à l'ordre du jour approuvé le matin, est donc renvoyée.

Le président remercie tous les participants pour la pertinence des propositions émises, la franchise des débats, la qualité de l'écoute des avis de chacun et le souci commun de faire progresser l'association.

Il souhaite à chacun un bon retour et lève la réunion à 19 heures.



6^{èmes} Rencontres Méditerranéennes en Andalousie

17-24 septembre 2005



PROGRAMME PREVISIONNEL

Le programme se divise en deux parties qui peuvent faire l'objet d'inscriptions séparées :

- 3 jours (Lu, Ma et Me) de visites techniques, colloque et AG – (AR et DEP Aéroport de Séville)
- 3 jours de visites post colloque (Je, Ve et Sa) – (AR Aéroport de Séville – DEP Aéroport de Malaga)

Samedi 17 septembre et Dimanche 18 septembre

Arrivées des adhérents à l'aéroport de **Séville**, rassemblement

Pour ceux qui arrivent samedi : dîner et nuitée à **Séville**

Dimanche : visites guidées dans la ville de Séville – Déjeuner libre

Dimanche soir : dîner et nuitée à **Séville**

1^{ère} partie sur le thème de la gestion des espaces naturels en Andalousie

Lundi 19 septembre

Trajet : Séville → Sanlúcar de Barrameda (Cadix) → Parc National de Doñana → Jerez de la Frontera → Cordoue

Visite guidée du Parc National de Doñana dans la Basse vallée du Guadalquivir – Déjeuner Jerez

Visite des caves Tio Pepe à Jerez de la Frontera

Dîner et nuitée à **Cordoue**

Mardi 20 septembre

Le matin : à l'**Ecole d'ingénieurs agronomes et forestiers de Cordoue** :

Colloque sur un thème à définir en fonction notamment des supports et des intervenants possibles de l'Ecole dans les domaines de la gestion des espaces naturels, des zones humides (Basse vallée du Guadalquivir), des aménagements hydrauliques et de la gestion des ressources en eau dans la vallée du Guadalquivir, ...etc...

L'après-midi : poursuite du colloque

Dîner et Nuitée à **Cordoue**

Mercredi 21 septembre

Le matin : poursuite et fin du colloque

Repas de fin de colloque pris sur place

L'après midi : Assemblée générale d'Echanges Méditerranéens et CA

22h : Réception et dîner offerts par l'association avec invitation des officiels, des participants, des personnalités rencontrées,

Nuitée à **Cordoue**

Fin de la 1^{ère} partie

2^{ème} partie de visites post-colloque

Jeudi 22 septembre

Trajet : Cordoue → Baena → Grenade

Visite d'une huilerie à Baena (Nuñez de Prado) – Déjeuner à Baena (Parador)

Vallée des villages blancs

Dîner et nuitée à **Grenade**

Vendredi 23 juin

Visites guidées dans la ville de Grenade

Dîner et nuitée à **Grenade**

Samedi 24 septembre

Trajet : Grenade → Motril → Malaga

Au passage : cultures tropicales, chênes-lièges

Retour des adhérents dans leurs pays respectifs au départ de **Malaga**,

Sinon trajet Grenade → Séville si impossibilité de départ par Malaga

N-B

Il s'agit d'un canevas de programme ; de nombreux points restent à préciser et sont en cours d'études : détails des visites techniques, colloque, hôtels, coûts...etc...

Cependant, afin de pouvoir établir un devis global, veuillez tout de même nous faire savoir rapidement si vous comptez y participer, bien entendu sans engagement de votre part, en précisant 1^{ère} partie seule ou 1^{ère} + 2^{ème} partie.

Les inscriptions définitives seront ouvertes dès que le programme détaillé et chiffré pourra vous être proposé. Merci à tous.

Adresse d'inscription préalable

Alain BERNARD	CGGREF 140 bis, rue de Rennes 75006 Paris tel 01 49 55 56 79 – fax 01 49 55 52 12	Alain.BERNARD@agriculture.gouv.fr
---------------	---	--